Commune des Avirons

Extrait N° 9 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 février 2016

L'an deux mil seize, le 05 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **M. PAYET Fabrice** a donné mandat à M. VLODY René – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à M. BENARD Alex

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Révision de la tarification des accueils de loisirs sans hébergement en vacances scolaires et en activités périscolaires

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Contrat Enfance Jeunesse, dispositif qui soutient le développement et le fonctionnement d'équipements de loisirs œuvrant pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 FEV. 2016 que la convocation du Conseil a été faite le 26 janvier 2016 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 25.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Il s'agit des accueils de loisirs déclarés auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale. Ces accueils sont éligibles à la prestation de service « ALSH périscolaire et extra- scolaire » versée par la CAF.

Pour bénéficier de cette prestation, la Commune s'engage à respecter les critères suivants (conditions générales de la Convention CEJ) :

- Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale ;
- Une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins sociaux ;
- La production d'un projet éducatif ;
- La mise en place d'activités diversifiées ;
- Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen d'une tarification modulée en fonction des ressources.

Jusqu'à ce jour, la tarification mise en place par la commune était forfaitaire et basée sur le revenu mensuel, mais ne comportait pas de modulation.

Le réajustement précisé par les obligations de la convention conduit à réorganiser le mode de tarification par tranche de revenus (modulation) tout en restant sur la base du coût actuel.

La tarification proposée est annexée à ce présent rapport.

La participation financière des familles sera basée sur un tarif dégressif selon le nombre d'enfant inscrit et les ressources mensuelles.

Les ressources mensuelles sont évaluées à partir des bulletins de salaires des familles ou à partir de l'avis d'imposition de l'année N-1 du foyer fiscal ou des attestations des organismes sociaux. Une copie du justificatif sera gardée au dossier administratif comme pièce justificative en cas de contrôle de la CAF ou des autres services habilités.

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs tels que proposés tant pour les ALSH organisées pendant les vacances scolaires que pour les activités périscolaires.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer les tarifs tels que proposés tant pour les ALSH organisées pendant les vacances scolaires que pour les activités périscolaires.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIRON ★ ILE DE LA REUNION ★

.../...

TARIFICATION PAR MODULATION ALSH VACANCES SCOLAIRES

(Tarif journalier × nombre de jours de fonctionnement = Forfait)

	Revenus mensuels	0 à 1000 €	1001 à 1500 €	1501 à 2000 €	2000 à 2500 €	2501 à 3000 €	3001 à 3500 €	3501 à 4000 €	4001 à 4500 €	4501 à 5000 €	5001 à 5500 €	5501 à 6000 €	6001 à 6500 €	6501 à 7000 €	7001 à 7500 €	7501 à 8000 et plus
Enfants inscrits	1 enfant	1,70 €	2,50 €	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,50€	8,50€	9,50€	10,50€	11,50 €	12,50€	13,50€	14,50€	15,50€
	2 enfants	1,50 €	2,00€	2,50 €	3,50 €	4,00€	5,00 €	5,50€	6,50 €	7,00€	8,00€	8,50€	9,50€	10,00€	11,00€	11,50€
	3 enfants et plus	1,20 €	1,50 €	2,00€	2,50 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00€	5,50€	6,50€	7,00€	7,50€	8,00€	8,50€	9,00€

TARIFICATION PAR MODULATION ACTIVITES PERISCOLAIRES

(Tarification sur la demi – journée × nombre de jours de fonctionnement)

	Revenus mensuels	0 à 1000 €	1001 à 1500 €	1501 à 2000 €	2000 à 2500 €	2501 à 3000 €	3001 à 3500 €	3501 à 4000 €	4001 à 4500 €	4501 à 5000 €	5001 à 5500 €	5501 à 6000 €	6001 à 6500 €	6501 à 7000 €	7001 à 7500 €	7501 à 8000 € et plus
Enfants inscrits	1 enfant	0,85 €	1,25 €	1,75 €	2,25 €	2,75 €	3,25 €	3,75€	4,25€	4,75€	5,25€	5,75 €	6,25€	6,75€	7,25€	7,75€
	2 enfants	0,75 €	1,00€	1,25 €	1,75 €	2,00€	2,50 €	2,75€	3,25 €	3,50€	4,00€	4,25€	4,75€	5,00€	5,50€	5,75€
	3 enfants et plus	0,60 €	0,75 €	1,00€	1,25 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	2,50€	2,75€	3,25€	3,50€	3,75€	4,00€	4,25€	4,50€